

XVe Exposition nationale des Beaux-Arts à Genève

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1922)**

Heft 7-9

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-626054>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

16° Propositions de la section de St-Gall. La proposition de la réforme de l'article 31 des statuts a été présentée en retard; aussi ne peut-elle pas être examinée dans cette séance; sur la demande de la section de St-Gall elle sera présentée à l'assemblée générale de l'année prochaine. — La proposition de la section de St-Gall concernant l'information insuffisante des membres par l'Art Suisse est résolue dans l'idée de la proposition de l'assemblée des délégués.

La séance est close à 12 h. 45.

R. W. Huber.

XV^e Exposition nationale des Beaux-Arts à Genève

3 septembre au 8 octobre 1922. Bâtiment Electoral et Musée Rath.

Jury de peinture et de gravure.

Président: Righini S., peintre, vice-président de la Commission fédérale des beaux-arts, Zurich.

Membres: Barth P.-B., peintre, Bâle; Surbek V., peintre, Berne; Hermanjat A., peintre, Aubonne (nommés par les exposants). M^{me} A. Lilljeqvist, peintre, Berne; Vibert P.-E., peintre et graveur, Genève; Agnelli F., peintre, Lugano (nommés par le Conseil fédéral).

Suppléants: Auberjonois R., peintre, Lausanne (nommé par les exposants); Trachsel A., peintre, Genève (nommé par le Conseil fédéral).

Jury de sculpture et d'architecture.

Président: Lugeon R., sculpteur, membre de la Commission fédérale des beaux-arts, Lausanne.

Membres: Sarkissoff M., sculpteur, Genève; Zimmermann E., sculpteur, Zollikon (nommés par les exposants); Hubacher H., sculpteur, Zurich; Foglio G., sculpteur, Lugano; Prof. Moser K., architecte, Zurich (nommés par le Conseil fédéral).

Suppléants: Jaggi L., sculpteur, Genève (nommé par les exposants); Angst C.-A., sculpteur, Genève (nommé par le Conseil fédéral).

Sur 1622 envois 599 œuvres ont été acceptées.

Le placement des œuvres de peinture et de gravure a été confié à M. Righini, peintre, vice-président de la Commission fédérale des beaux-arts, et celui des œuvres de sculpture et d'architecture à M. Lugeon, sculpteur, et à M. le Prof. Moser, architecte.

L'aménagement de l'exposition a été fait d'après les plans de M. le Prof. Moser, architecte à Zurich, par M. Martin Frank, architecte cantonal à Genève.

Les artistes ci-après désignés ont été chargés de décorer des salles spéciales, savoir: 1° Deux salles latérales au rez-de-chaussée: Bodmer Paul, peintre, Oetwil. 2° Vestibule du restaurant: Schmid Albert, peintre, Genève. 3° Restaurant: Cingra Alexandre, peintre, Genève. 4° Quatre pavillons sur la galerie: a) Zehnder Paul, peintre, Berne; b) Hermès Eric, peintre, Genève; c) Mairet Alexandre, peintre, Genève; d) Stöcklin Nicolas, peintre, Bâle. 5° Péristyle et escaliers conduisant à la galerie: Quatre architectes de la division d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich.

Des salles spéciales ont été attribuées à M. Giacometti Giovanni, peintre à Stampa, et à M. Haller Hermann, sculpteur à Zurich.

Les artistes suivants ont été invités à exposer un ensemble de 5 œuvres en maximum: a) peintres: MM. Auberjonois René; Blanchet Alexandre; Chiesa Pietro; Pellegrini Alfred; Rüeegg Ernest-Georges et Vallet Edouard; b) sculpteurs: MM. Burkhardt Charles; Kissling Ernest et Vibert James.

— Au Musée Rath ont été placées la collection Giovanni Giacometti, les œuvres de nos morts: Pierre Alin, Wilhelm Balmer, Henri-Claudius Forestier, Eugène Gilliard et Ernest Schiess (peintre) et August Heer et Henri Huguenin (sculpteurs); les aquarelles, les dessins et de la sculpture.

Avis.

Nous avons l'avantage d'informer nos membres de ce que Monsieur *Riccardo Jagmetti*, docteur en droit, secrétaire de direction de la Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine, à Zurich, a bien voulu se charger de la consultation juridique de notre société et de ses membres. Voici l'adresse de notre conseil juridique: M. le docteur R. Jagmetti, Mühlebachstr. 32, Zurich 8 (Tél. Hottingen 75.21).

Notre collègue et ami *A. Hermanjat* accomplira le 29 septembre sa soixantième année. Au grand artiste, à l'excellent collègue qui a si bien mérité de l'art et de notre société, tous nos vœux les plus cordiaux.